



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 04 15-04 : RESSOURCES HUMAINES – Modification
du tableau des effectifs

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 05/04/2024
En exercice : 33	
Présents : 26	Affichage de la convocation : 09/04/2024
Pouvoirs : 6	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 18/04/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Aline DURAND M Henri COQUARD donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Fatima HIMEUR est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Le Maire informe le conseil municipal de la création à la rentrée 2024 d'une 7^{ème} classe maternelle au sein de l'école maternelle Brins d'herbes. Il est donc nécessaire de créer un emploi d'ATSEM à compter du 1^{er} août 2024 :

Emploi	Quotité	Ouvert à tous les grades des cadres d'emploi	Entrée en vigueur de la modification
ATSEM	Temps complet	ATSEM	1 ^{er} août 2024

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération n°2016/06/07 portant création de l'emploi,
Vu le tableau des effectifs,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE la modification des emplois comme précédemment exposée.
ACTUALISE en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.
PRÉCISE qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget 2024.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

19.4.24

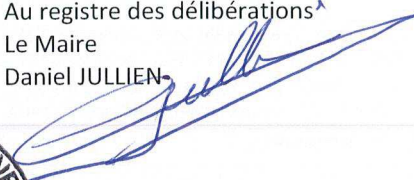
et de la publication en mairie le

19.4.24

La secrétaire
Fatima HIMEUR - FERNI



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 04 15-04 RESSOURCES HUMAINES- Modification
du tableau des effectifs

=====
Date de décision: 15/04/2024

Date de réception de l'accusé 19/04/2024
de réception :

=====
Numéro de l'acte : 2024041504_04

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240415-2024041504_04-DE

=====
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Délibérations relatives aux créations, transformations, suppressions
d'emplois permanents

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

=====
Nom du fichier : delib 4.pdf (99_DE-069-200047785-20240415-2024041504_04-DE-1-
1_1.pdf)